

Destinataires : Tous les gestionnaires, médecins, membres du personnel, bénévoles et visiteurs de l'IUSMM

Expéditrices : Sandra D'Auteuil, directrice
Programmes santé mentale, dépendance et itinérance/mission
universitaire IUSMM
Isabelle Tremblay, coordonnatrice
Service de prévention et contrôle des infections
Béatrice Solon, chef de service
Service de prévention et contrôle des infections

Date : 18 avril 2024

Objet : Port du masque de procédure à l'IUSMM

Bonjour,

Le contexte favorable de diminution de circulation des virus respiratoires dans la communauté nous amène à procéder dès ce jour au retrait du port obligatoire de masque de procédure pour les unités 301, 302, 401 et l'urgence de l'IUSMM. Ainsi le port du masque de procédure est **facultatif** sur tout le site de l'IUSMM.

Si la situation le requiert, le Service de prévention et contrôle des infections pourrait réintégrer le port du masque de procédure.

Veuillez noter que les recommandations pour le port du **masque N95 et des équipements de protection individuelle (EPI)** demeurent inchangées dans les circonstances suivantes :

- **Lors d'écllosion et lors de haute surveillance de COVID-19.**
- **Lors des soins chez un usager suspecté ou confirmé au SRAS-CoV2.**

Pour tous les secteurs :

- S'assurer du respect de l'hygiène des mains au moment opportun (les 4 moments).
- La gestion des employés symptomatiques de virus respiratoire demeure inchangée.

Nous vous remercions de votre habituelle collaboration

